



Sérénité 1.0

	RÉGIME OBLIGATOIRE dans le parcours de soins	SÉRÉNITÉ 1.0 ⁽¹⁾	RO* + MYRIADE ⁽²⁾	CONDITIONS D'APPLICATION
HOSPITALISATION				
Frais de séjour médical et chirurgical, participation forfaitaire	80 %	20 %	100 %	
Actes de chirurgie et d'anesthésie, accouchement par césarienne, actes techniques médicaux				Accouchement : hors intervention chirurgicale, les accouchements simples, actes d'obstétrique et la péridurale sont pris en charge sur la base de 100 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale (remboursement du régime obligatoire inclus).
Médecins n'ayant pas adhéré au CAS*	80 %	60 %	140 %	
Médecins ayant adhéré au CAS*	80 %	80 %	160 %	
Accouchement simple, actes d'obstétrique				
Médecins n'ayant pas adhéré au CAS*	80 %	20 %	100 %	
Médecins ayant adhéré au CAS*	80 %	20 %	100 %	
Imagerie diagnostique et actes d'échographie en hospitalisation				
Médecins n'ayant pas adhéré au CAS*	80 %	40 %	120 %	
Médecins ayant adhéré au CAS*	80 %	60 %	140 %	
Forfait journalier hospitalier	---	18 € / jour	18 € / jour	Forfait journalier hospitalier illimité dans les établissements de santé. Prise en charge des séjours en psychiatrie et des hospitalisations de jour en "centre mémoire" de proximité et en unité cognitive comportementale Alzheimer sur la base de 13,50€ / jour
Chambre particulière		option	option	
- Chirurgie, médecine, obstétrique	---	100%	100%	Prise en charge globale limitée à 60 jours par an et par personne en chirurgie, médecine, obstétrique, soins de suite, de réadaptation et de rééducation fonctionnelle.
- Soins de suite et de réadaptation	---	100%	100%	Prise en charge à 100% dans les établissements conventionnés par Myriade et plafonnée hors convention à - 57 € / jour en chirurgie, médecine, obstétrique
- Psychiatrie	---	100%	100%	- 20 € / jour en soins de suite, réadaptation et rééducation fonctionnelle.
- Forfait ambulatoire	---	20 €	20 €	Prise en charge globale limitée à 30 jours par an pour les séjours en psychiatrie. Prise en charge à 100% dans les établissements conventionnés par Myriade et plafonnée hors convention à 49 € / jour.
Frais d'accompagnant	---	20 € / jour	20 € / jour	Pour les séjours ne comportant pas une nuit
				Prise en charge des frais réalisés dans l'établissement de soins par l'accompagnant de la personne protégée (limitée à 15 jours par hospitalisation).
HONORAIRES ET SOINS MÉDICAUX				
Consultations et visites de médecins généralistes				
Médecins n'ayant pas adhéré au CAS*	70 %	30 %	100 %	
Médecins ayant adhéré au CAS*	70 %	30 %	100 %	
Consultations et visites de médecins spécialistes				
Médecins n'ayant pas adhéré au CAS*	70 %	30 %	100 %	
Médecins ayant adhéré au CAS*	70 %	30 %	100 %	
Imagerie diagnostique, actes techniques médicaux, actes d'échographie				
Médecins n'ayant pas adhéré au CAS*	70 %	30 %	100 %	
Médecins ayant adhéré au CAS*	70 %	30 %	100 %	
Analyses	60 %	40 %	100 %	
Auxiliaires médicaux, infirmiers, kinésithérapeutes	60 %	40 %	100 %	
Transports en ambulance	65 %	35 %	100 %	
PHARMACIE				
Médicaments à SMR* important	65 %	35 %	100 %	
Médicaments à SMR* modéré	30 %	70 %	100 %	
Médicaments à SMR* faible	15 %	85 %	100 %	
Autre pharmacie : pansements, accessoires, petit appareillage et orthopédie	60 %	40 %	100 %	
Prothèses auditives remboursées par le régime obligatoire	60 %	40 %	100 %	
OPTIQUE				
Verres + montures remboursés par le régime obligatoire	60 %	40 %	100 %	
Lentilles remboursées par le régime obligatoire	60 %	40 %	100 %	

Sérénité 1.0	RÉGIME OBLIGATOIRE dans le parcours de soins	SÉRÉNITÉ 1.0⁽¹⁾	RO* + MYRIADE⁽²⁾	CONDITIONS D'APPLICATION
DENTAIRE				
Soins dentaires (dont scellement des sillons)	70 %	30 %	100 %	
Soins prothétiques :				Remboursement annuel global, tous soins prothétiques confondus (remboursés ou non remboursés par le régime obligatoire), plafonné à 1 500 € par an et par personne. Une fois le plafond atteint, le ticket modérateur reste pris en charge pour les prothèses dentaires et l'orthodontie remboursées.
Prothèses dentaires remboursées par le régime obligatoire	70 %	30 %	100 %	
PRÉVENTION ET FORFAITS				
Actes de prévention	65 %	35 %	100 %	Selon les dispositions du décret visé à l'article L871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes d'application.
AVANTAGES ET SERVICES				
Myriade Assistance (Article L221-3)	---	inclus	inclus	Contrat souscrit auprès de RMA - siège social : 46 rue du Moulin - BP 62127 - 44121 Vertou Cedex. Union Technique d'assistance soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Siren 444 269 682.
Protection juridique recours médical (Article L221-3)	---	inclus	inclus	Contrat souscrit auprès de CFDP Assurances - siège social : 1 place Francisque Régaud - 69002 Lyon. SA au capital de 1 600 000 €. Entreprise régie par le Code des assurances. RCS Lyon 958 506 156 B.
Avantages Pass Myriade	---	inclus	inclus	Réductions dans les domaines aussi variés que le sport, le cinéma et les loisirs.

Offre réservée aux personnes de plus de 50 ans, solo ou duo.

(1) Les taux de participation de la mutuelle sont toujours calculés sur la base de remboursement de l'assurance maladie obligatoire et selon la nomenclature en vigueur à la date où les prestations sont réalisées et dans la limite des dépenses engagées. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, la modification des taux de remboursement ou des tarifs de responsabilité de la Sécurité sociale est sans incidences sur les prestations mutualistes. La participation de la mutuelle Myriade ne s'étend ni au remboursement des participations forfaitaires visées à l'article L332-2 du Code de la Sécurité sociale et ses textes d'application (franchises sur les consultations, les boîtes de médicament, les actes paramédicaux et les transports sanitaires) lorsque celles-ci sont mises à la charge de l'assuré social, ni aux majorations des participations ou à la perte du bénéfice d'une exonération totale ou partielle desdites participations prévues par la loi du 13/08/2004 et ses textes d'application.

(2) Remboursements prédictifs, régime obligatoire inclus, dans le cadre du parcours de soins. Hors parcours de soins, Myriade ne rembourse pas la majoration du ticket modérateur, ni les franchises portées sur les dépassements d'honoraires. Seuls sont pris en charge les soins, actes médicaux ou hospitalisations commencés ou prescrits postérieurement à la date de signature du bulletin d'adhésion.

*RO : régime obligatoire / CAS : contrat d'accès aux soins / SMR : le Service Médical Rendu d'un médicament détermine son taux de prise en charge par le RO et la couleur des vignettes supprimées en 2014 : SMR important (vignette blanche), SMR modéré (vignette bleue), SMR faible (vignette orange).

Exemples de remboursements 2016 > Sérénité 1.0	BASE RÉGIME OBLIGATOIRE	RÉGIME OBLIGATOIRE dans le parcours de soins	SÉRÉNITÉ 1.0 Remboursement maximum	RO + MYRIADE Total prédictif maximum	CONDITIONS D'APPLICATION
SOINS DE VILLE *					
Consultation généraliste	23,00 €	15,10 €	6,90 €	22,00 €	* Exemples donnés à titre indicatif sur une cotation de l'acte particulière. Toute demande de devis devra être adressée à Myriade pour être validée.
Consultation spécialiste	28,00 €	18,60 €	8,40 €	27,00 €	
DENTAIRE *					
Prothèse dentaire remboursée	107,50 €	75,25 €	32,25 €	107,50 €	
OPTIQUE *					
Adulte monture + verres UNIFOCAUX *					
Monture *	2,84 €	1,70 €	1,14 €	2,84 €	Les remboursements sont calculés sur l'année civile (ou sur l'année suivant la date d'adhésion à la garantie lorsque les prestations sont fonction de la durée d'adhésion). Les taux de participation de la mutuelle sont toujours calculés sur la base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire et selon la nomenclature en vigueur à la date où les prestations sont réalisées, et dans la limite des dépenses engagées. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, la modification des taux de remboursement ou des tarifs de responsabilité de la Sécurité sociale est sans incidence sur les prestations mutualistes.
Paire de verres remboursés unifocaux les plus prescrits *	7,32 €	4,39 €	2,93 €	7,32 €	
Total adulte monture + verres UNIFOCAUX *	10,16 €	6,10 €	4,06 €	10,16 €	
Adulte monture + verres MULTIFOCAUX *					
Monture *	2,84 €	1,70 €	1,14 €	2,84 €	La présente garantie est conforme aux critères du "Contrat Responsable" : la participation de la Mutuelle MYRIADE ne s'étend ni au remboursement des participations forfaitaires visées à l'article L332-2 du Code de la Sécurité sociale et ses textes d'application (franchises sur les consultations, les boîtes de médicament, les actes paramédicaux et les transports sanitaires) lorsque celles-ci sont mises à la charge de l'assuré social, ni aux majorations des participations ou à la perte du bénéfice d'une exonération totale ou partielle desdites participations prévues par la Loi du 13/08/2004 et ses textes d'application.
Paire de verres remboursés multifocaux les plus prescrits *	14,64 €	8,78 €	5,86 €	14,64 €	
Total adulte monture + verres MULTIFOCAUX *	17,48 €	10,49 €	6,99 €	17,48 €	
Lentilles remboursées	39,48 €	23,69 €	15,79 €	39,48 €	